



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Alcool Assistance La Croix d'or

Question écrite n° 90363

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le soutien apporté par les pouvoirs publics aux associations qui travaillent pour l'aide aux personnes en difficulté à cause de l'alcool et à leur entourage. Leur travail de terrain a permis d'accompagner et de réinsérer des milliers de personnes à risque ou dépendantes de l'alcool dans leur vie familiale, sociale et professionnelle. L'association Alcool Assistance la Croix d'or oeuvre dans ce domaine depuis près d'un siècle. Reconnue d'utilité publique en 1966, elle compte 10 000 bénévoles qui prennent une part très active dans la réalisation de nombreux projets de prévention. Elle a été récemment auditionnée par l'inspection générale de la santé en vue de l'instauration d'états généraux de l'alcool. Cependant, ses principaux responsables estiment les moyens insuffisants pour assurer la formation et le perfectionnement des bénévoles, dont le coût est estimé à un euro par personne et par an. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'il pense pouvoir proposer pour répondre à ce problème.

Texte de la réponse

La Loi de finances pour 2006 a transféré une partie des crédits du programme « Santé Publique et Prévention » de la Direction générale de la santé vers le programme « drogue et toxicomanie » géré par la Mission de lutte contre les Drogues et la Toxicomanie. Depuis l'adoption de ces mesures, les possibilités de financement des associations d'entraide relèvent uniquement du programme drogues et toxicomanie, dont le responsable, le Président de la MILDT, est le seul à même d'accorder une subvention. Concernant l'association Alcool Assistance - la Croix d'or, le ministre de la santé et des solidarités, particulièrement attentif à l'action très positive que mènent ces associations et afin de les soutenir dans leurs démarches, est intervenu auprès du président de la MILDT pour qu'il prenne en compte leurs sollicitations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90363

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3287

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10417